



Commune de DOUCIER
21 Impasse de la Mairie
39130 DOUCIER

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 039-213902018-20230123-AR022023-AR



Arrêté : 02-2023

Le Maire de la commune de DOUCIER,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211.1 à L2213.6 ;

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-8 et 411-25 ;

VU le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière ;

VU la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers chargés des travaux, de déploiement de la fibre, pose d'une armoire SRO fibre et pose chambre et génie civil sur la commune de Doucier : rue des 3 Lacs (RD 27 en agglomération), Impasse des Gourmets et parking Impasse des Gourmets.

ARRETE

ARTICLE 1 : Entre le 26 janvier 2023 et le 12 février 2023 le stationnement des véhicules légers et véhicules lourds sera interdit du 700 Rue des 3 Lacs au 806 Rue des 3 lacs, Impasse des Gourmets, de chaque côté des voies et sur le parking impasse de Gourmets

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise EMTP TERRASSEMENT (chez Sogelink) TSA 70011 – 69134 DARDILLY, chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 : Madame le Maire de Doucier, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, l'Agent de la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le chef d'Agence Routière Départementale de Champagnole.

Doucier le 23 Janvier 2023

Le Maire, Nathalie ROUX

